

---

Renvoi au comité des finances de l'adresse du citoyen Lemaire, de la section des Arcis, qui assure la Convention du dévouement de la section et annonce l'envoi de deux cavaliers jacobins, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des finances de l'adresse du citoyen Lemaire, de la section des Arcis, qui assure la Convention du dévouement de la section et annonce l'envoi de deux cavaliers jacobins, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 643;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_21018\\_t1\\_0643\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21018_t1_0643_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Avesnes, 9 germ. II] (1).

« Représentants du peuple,

Tel est le sort des révolutions, qu'elles ne peuvent s'opérer sans secousses; tel est celui de la nôtre que toutes les tentatives des ennemis de la liberté ont servi à la développer et à la murir; c'est ainsi que les nobles en s'armant contre le peuple ont amené l'anéantissement des préjugés sur lesquels reposait leur orgueil; que les prêtres ont eux-mêmes soulevé le masque qui couvrait leur charlatanisme et leur fourberie, que les riches par leurs intrigues, consolident tous les jours l'égalité.

Vôtre énergie vient de déjouer un plan de conjuration d'une espèce nouvelle, des hommes comblés des faveurs du peuple machinaient sa ruine en aiguisant des poignards contre la représentation nationale, à qui il a confié le soin de sauver la patrie; et cette manœuvre tournera encore au profit de la révolution, parce qu'elle mettra le peuple en garde contre ceux qui affectant un excès de popularité le caressent pour le poignarder plus sûrement. Nous avons frémi des dangers qu'à courru la liberté, et dans le sentiment d'une profonde indignation, nous avons juré de ne faire grâce à aucun conspirateur, de nous rallier sans cesse à la convention nationale, de redoubler d'effort pour affermir l'unité et l'indivisibilité de la République en suivant avec activité les principes du gouvernement révolutionnaire, ouvrage immortel dans les annales de la révolution.

Forêts de l'opinion publique, forêts du bien que vous avez fait, vous voyez avec calme se briser au pied de la sainte montagne dont vous occupez la cime, les intrigues, les efforts insensés de l'ambition, de la vanité, de l'amour des richesses, de l'aristocratie expirante; d'une main hardie et sûre, vous tracez les principes sublimes qui vont servir de base aux mœurs, aux vertus républicaines sans lesquelles la révolution passerait comme un songe. Et chacun des écueils dont on vous environne amène un nouveau trophée à votre gloire; un pas de plus vers le but où nous tendons tous, et un titre nouveau que vous acquerez à la reconnaissance, à la confiance du peuple qui vous invite à rester ferme à votre poste; que les intriguans, les royalistes sachent donc que leurs manœuvres seront vaines et ne feront qu'accélérer la marche de la révolution; qu'ils sachent que la France est debout pour les exterminer et que vingt cinq millions d'hommes font de leur corps un rempart assuré qui met la représentation nationale à l'abri de leurs atteintes. »

Les membres du Conseil g<sup>al</sup> de la comm. : JOUQUON (*maire*), GOBLET, DAHIVEL, PRISSETTE, DUCARNE, PRUDHOMME, CORNET, MEURAU, CUISSET, BERNARDON, MONET, MULLEG, PAUL, TENDEUR (*agent nat.*).

Les membres du trib. du distr. : VAUTHIER, COURTE, HAMFRYE, WATRAN, DANIEL.

Les membres du directoire du distr. : GROSSE-RIN (*agent nat.*) WALERAND, MANOUVRIER, BONNAIRE, NAMIEZ.

Les membres du C. révol. : FOSTIER, FINOUX, LOIGENEAU, BUSSÈRE, LEBRUN, JUSTE FRIQUE, CORNET, MOLARD, DUPAS fils, PASSAGES.

## 51

**Le citoyen Lemaire félicite la Convention de son énergie et d'avoir déjoué les projets liberticides des intriguans; il promet au nom de la section et de la société populaire des Arcis, de seconder la Convention dans tous ses travaux, et de continuer de fabriquer ce tonnerre de la vengeance d'un peuple qui va écraser à la fois les tyrans, leurs trônes, et les conspirateurs.**

**Il rappelle que la section a armé, équipé et monté deux cavaliers ardents républicains, qui ont été présentés à la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).**

## 52

**Le conseil-général de la commune de Bernay applaudit au courage et à l'énergie de la Convention nationale et à la découverte de la conjuration qui menaçait la patrie. Ils renouvellent leur serment de fidélité et de dévouement, et offrent leurs biens, leurs vies, toutes leurs facultés pour le triomphe de la liberté et de l'égalité.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Bernay, s.d.] (3).

« Législateurs,

Des nuages, se sont encore élevés tout noirs qu'ils ont été, puisque le crime les forma, ils n'ont pas obscurci le beau jour de la liberté. Il n'en est pas même sorti d'éclairs, vous teniez le tonnerre. La confiance, la reconnaissance publiques l'y conservent, le conserveront invariablement dans vos mains, qu'il écrase les conspirateurs, et les traîtres! qu'il écrase vos ennemis qui sont ceux de la Liberté, et de la République.

Vertueux et énergiques Représentants d'une grande nation, souvent trahie, souvent outragée, vous vous montrez toujours dignes de la vengeance - vous mettez la vertu, la probité à l'ordre du jour. Ah! c'est le complément de votre gloire, c'est après l'orage assurer le jour le plus pur et le plus serein.

Notre sang, notre vie, nos biens, toutes nos facultés sont à la liberté, à l'égalité, au maintien des mœurs, à la République, à la Convention nationale. C'est un besoin de nos cœurs de vous offrir en ce moment un nouvel hommage de notre fidélité, de notre dévouement. Vive la Convention nationale! Vive la Montagne! Vive les Comités de salut public et de sûreté générale!

(1) P.V., XXXIV, 307-308. Mention dans *J. Sablier*, n° 1229; *M.U.*, XXXVIII, 174; *Mon.* XX, 108.

(2) P.V., XXXIV, 308. *Audit. nat.*, n° 557; B<sup>n</sup>, 13 germ.; *Débats*, n° 561, p. 238.

(3) C 298, pl. 1036, p. 45.